



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE

N°29/2026
ARRETE MUNICIPAL

**PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE A LA REGIE DE RECETTES
DE LA MAISON FORTE DE HAUTETOUR & LA CURE – LAFFIN MAIA**

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/097 du 22 mars 2026 relative aux délégations de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU l'arrêté n° 46-2025 du 8 août 2025 portant modification de ladite régie ;

VU l'avis conforme du régisseur titulaire intérimaire en date du 12 mars 2026 ;

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 12 mars 2026 ;

VU l'avis conforme du mandataire en date du 12 mars 2026 ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 mars 2026 ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la réalisation d'un stage au sein du service culturel du 4 mai au 7 août 2026, Maïa LAFFIN, est nommée mandataire de ladite régie pour l'encaissement des entrées et des produits en présence ou non du régisseur titulaire intérimaire et sous la responsabilité de ce dernier, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif visé en tête du présent arrêté, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432.10 du nouveau code pénal ; il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus dans l'acte constitutif de ladite régie.

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales.

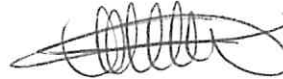
Article 4 : Monsieur Le Maire et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 7/5/26


Le Maire,
Jean Marc PEILLEX

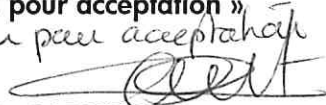
Le Régisseur Titulaire Intérimaire,
« Vu pour acceptation »

Céline VETICOZ



Le Mandataire Suppléant

« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation


Olivia CARRET

Le Mandataire,

« Vu pour acceptation »

"Vu pour acceptation"

Maïa LAFFIN



Télétransmis en Sous-préfecture le 7/5/26

Mis en ligne le 7/5/26

ANNEXE

ARRETE MUNICIPAL N°29/2026

**PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE A LA REGIE DE RECETTES
DE LA MAISON FORTE DE HAUTETOUR – MAIA LAFFIN**

- Céline VETTICOZ, régisseur titulaire intérimaire et mandataire, née le 05/10/1995 à La Garenne Colombes (92) et domiciliée 45 Impasse de la Fontaine – 74190 PASSY ;
- Olivia CARRET, mandataire suppléant, née le 21/05/1987 à Genève et domiciliée 10 Rue du Général Pershing – 74000 ANNECY ;
- Maïa LAFFIN, mandataire, née le 13/08/2001 à Ambilly (74) et domiciliée 485 Route de Collonges – 74800 ETAUX ;

